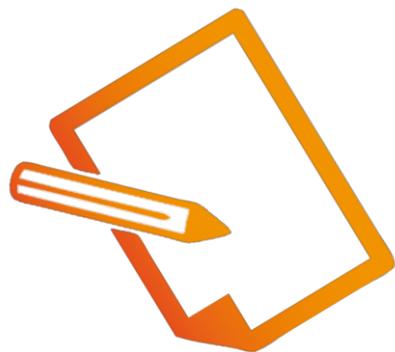


CESU CHEQUE DOMICILE

BÉNÉFICIAIRE



CESU PRÉFINANCÉ :
Comment établir ma déclaration de
revenus ?

SOMMAIRE

- I. CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE**
 - Conditions
 - Justificatifs à fournir
 - En pratique

- II. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE**
 - Conditions
 - Justificatifs à fournir
 - En pratique

I. CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

- Conditions
- Justificatifs à fournir
- En pratique

CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

Conditions

? { Entretien de la maison, travaux ménagers, jardinage, petit bricolage, garde de personne malade... }



Vous employez un salarié à domicile ou vous faites appel à un prestataire via une structure agréée, vous bénéficiez, selon votre situation, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses effectuées (salaires nets payés, cotisations sociales et facture TTC).*



Si vous percevez une subvention ou une participation de la part de votre employeur ou de votre CE, vous devez les déduire des dépenses que vous déclarez.

**Art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts, CGI.*

CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

Justificatifs à fournir

- Vous déclarez votre salarié à domicile au **CNCESU** : le Centre National du Chèque Emploi Service Universel vous adresse une **attestation fiscale de vos dépenses** (salaires nets déclarés + cotisations sociales prélevées sur votre compte bancaire). Cette attestation fiscale peut également être téléchargée sur www.cesu.urssaf.fr.
- Vous déclarez votre salarié à domicile à l'**Urssaf de votre département** : l'Urssaf vous adresse une **attestation fiscale de vos dépenses** (salaires nets déclarés + cotisations sociales payées).
- Vous êtes client d'un ou plusieurs **organismes de services à la personne agréés** : ils vous délivrent également une **attestation fiscale** annuelle.

Vous les recevez généralement en début d'année.

CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

En pratique

1

Rassemblez vos **justificatifs de dépenses** (*attestation fiscale du CNCESU, attestation fiscale de l'Urssaf et/ou attestation des organismes agréés de services à la personne*).

→ Ils sont à joindre à l'envoi de la déclaration papier ou à conserver si vous faites votre déclaration sur Internet.

2

Faites **le total de vos dépenses** à partir des montants donnés sur ces justificatifs.

3

En cas **d'aides perçues** (*aide financière de l'employeur ou du CE versée directement ou sous forme de CESU*), **faites en le total**.

→ Votre employeur ou CE vous **fournit une attestation précisant le montant des aides / participations** qui vous ont été versées.

CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

En pratique

4 En page 4 de votre déclaration, rubrique 7 | Réduction et crédits d'impôts, reportez la **différence entre le montant total de vos dépenses et le montant total des aides** dans la case correspondant à votre situation :

(DEPENSES – AIDES = MONTANT DECLARE)

- **DB** si vous avez exercé une **activité professionnelle** ou **avez été demandeur d'emploi** durant l'année déclarée.
- **DF** si vous étiez **retraité** ou **sans activité et non demandeur d'emploi** durant l'année déclarée.

7 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT						
Dons à des organismes établis en France						
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €)	7UD					
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH					
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...)	7UF					
Report années antérieures						
.....	2008	2009	2010	2011	2012	
.....	7XS	7XT	7XU	7XW	7XY	
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés						
.....	7AC	7AE	7AG			
Nombre d'enfants poursuivant leurs études						
.....	7EA	7EC	7EF			
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB	7ED	7EG			
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} Janvier 2013						
.....	7GA	7GB	7GC			
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE	7GF	7GG			
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>						
Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile:						
- si en 2013 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB					
- si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF					
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD					
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65, ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL					
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ	SOCHÉZ				
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG	SOCHÉZ				
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>						

CAS GENERAL : TOUTES PRESTATIONS A DOMICILE

En pratique

5 En **page 2** de votre déclaration, **rubrique E | Renseignements complémentaires**, indiquez les noms et adresses :

- Des **organismes** dont vous avez été client,
- des **saliés à domicile** que vous avez employés.

(Si vous manquez de place, complétez sur papier libre.)

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

M1RO Services
160, rue Lady Ashburton
95150 Taverny

I. CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

- Conditions
- Justificatifs à fournir
- En pratique

CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

Conditions



Vous faites garder votre (vos) enfant(s) à charge âgé(s) de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile, vous bénéficiez, selon votre situation, d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses effectuées (salaires nets payés, cotisations sociales et facture TTC).

Les frais de garde retenus sont les sommes que vous avez versées :

- à une **assistante maternelle agréée**,
- à un **établissement de garde d'enfants** : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie, centre de loisirs sans hébergement, garderie périscolaire.

CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

Justificatifs à fournir

- **Attestation annuelle des établissements de garde d'enfants,**
- **Attestation du Centre Pajemploi ou de l'Urssaf,**

→ Ils sont à joindre à l'envoi de la déclaration papier, ou à conserver en cas de déclaration par internet.

Vous recevez généralement ces attestations en début d'année.

CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

En pratique

1

Rassemblez **vos justificatifs de dépenses** (*Attestation annuelle des établissements de garde d'enfants, attestation du Centre Pajemploi ou de l'Urssaf*).

2

Faites le **total de vos dépenses** à partir des montants donnés sur ces justificatifs.

3

Si vous avez reçu **d'autres aides que la Paje** (*aide financière directe de l'employeur ou CE, subvention de l'employeur ou CE au CESU préfinancé...*) **faites en le total**.

→ Votre employeur ou CE vous fournit une **attestation précisant le montant des aides / participations qui vous ont été versées**.

CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

En pratique

4

En **page 4** de votre déclaration, **rubrique 7 | Réductions et crédits d'impôts**, reportez la **différence entre le montant total de vos dépenses et le montant total des aides perçues** dans la case **GA** pour le **1^{er} enfant** (**GB et GC** pour les **2^{ème} et 3^{ème} enfants**).

DEPENSES – AIDES = MONTANT DECLARE

7 RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT						
Dons à des organismes établis en France						
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €)						7UD
- Dons et cotisations versés aux partis politiques						7UH
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...)						7UF
- Report années antérieures	2008	2009	2010	2011	2012	
	7XS	7XT	7XU	7XW	7XY	
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés						
			DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
	7AC		7AE			7AG
Nombre d'enfants poursuivant leurs études						
			COLLÈGE	LYCÉE		ENS. SUPÉRIEUR
- Enfants à charge	7EA		7EC			7EF
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB		7ED			7EG
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2013						
			1 ^{ER} ENFANT	2 ^È ENFANT		3 ^È ENFANT
- Enfants à charge	7GA	7GB	7GC			
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE	7GF	7GG			
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>						
Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile:						
- si en 2013 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi						7DB
- si en 2013 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi						7DF
- si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA						7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65, ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses						7DL
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile						7DQ COCHEZ
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %						7DG COCHEZ
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>						

CAS PARTICULIER : GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS A L'EXTERIEUR DU DOMICILE

En pratique

- 5 En **page 2** de votre déclaration, **rubrique E | Renseignements complémentaires**, indiquez les noms et adresses de la ou des **assistantes maternelles agréées que vous avez employées**, ainsi que les noms et adresses de **services de garde d'enfants que vous avez utilisés**.

(Si vous manquez de place, complétez sur papier libre).

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Martine	
Dupont	rtor
19 rue des Acacias	
92150 Suresnes	

DES QUESTIONS ?

**Contactez la plateforme dédiée
Chèque Domicile au :**



0 825 000 103

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h30
des conseillers répondent à toutes vos questions
sur le Chèque Domicile

**Contactez le Service Bénéficiaire via
la rubrique « Nous contacter » dans
votre espace personnel**



Saisissez votre question
et nous vous répondons
dans les plus brefs délais